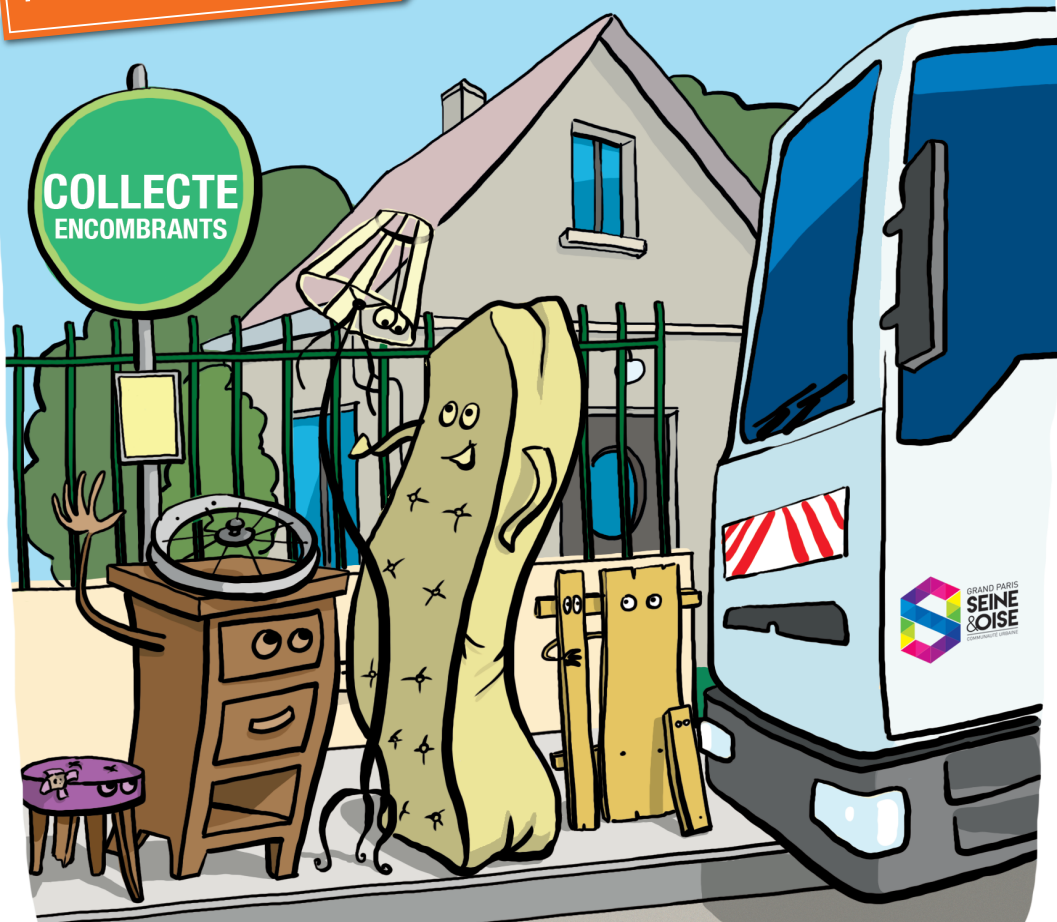


# COMMUNES DE MOINS DE 2500 HABITANTS DÈS LE 1<sup>ER</sup> AOÛT 2020 COLLECTE DE VOS ENCOMBRANTS À DOMICILE



NOUVEAU SERVICE

Sur rendez-vous au 0 800 403 640\*  
appel du lundi au vendredi  
de 10h à 14h et de 15h à 18h



## UN NOUVEAU SERVICE AUX HABITANTS POUR UN TERRITOIRE DURABLE

Ce nouveau service donne la priorité à la réduction des déchets et à la valorisation de vos encombrants :

- Réemploi par la mobilisation des entreprises d'insertion et leurs ressourceries
- Recyclage des matériaux : bois, ferraille ...



\*Numéro vert SOTREMA, service et appel gratuits

Infos et conditions sur [GPSE0.FR](http://GPSE0.FR)



## ENCOMBRANTS CONCERNÉS

Ce service ne concerne que les équipements de la maison non dangereux et non toxiques : mobilier, literie, ferrailles, éléments de menuiserie, vélos, poussettes ...

Chaque encombrant ne doit pas dépasser :  
→ 2 mètres, 50 kg, 1m<sup>3</sup>



### MODALITÉS DE DÉPÔT

- **Quand ?** la veille au soir ou le matin même avant 6h
- **Où ?** devant chez vous, sans gêner la circulation piétonne
- **présence obligatoire**
- **seuls les encombrants enregistrés seront collectés**

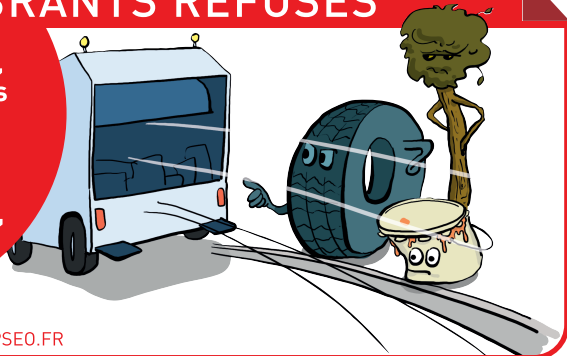
**Quantité par collecte :**

→ 5m<sup>3</sup> par collecte dans la limite de 15m<sup>3</sup> par an et par foyer

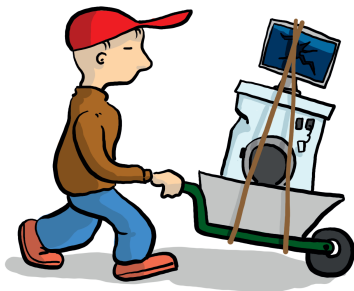


## ENCOMBRANTS REFUSÉS

Équipements sanitaires (toilettes, lavabos...), pneus, déchets toxiques (peintures, solvants...), déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), déchets de travaux des particuliers (gravats, décombres, déchets verts) \*\*



\*\*Liste complète des encombrants refusés sur GPSE0.FR



### LES SOLUTIONS ALTERNATIVES :

- Les ressourceries
- Le don, la revente
- La reprise du « 1 pour 1 » dans les magasins d'électroménager
- Borne textile Le Relais
- Les déchèteries

**ATTENTION**

Le dépôt sauvage expose tout contrevenant à une amende de 5<sup>me</sup> classe, d'un montant de 450€